

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



(B39129)
Déclaration de Maladie : N° S19-0002342

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11257 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Rachid Bensoltana Date de naissance : 29/01/1979

Adresse : HabTuelle

Tél. : 06.68.89.01.32 Total des frais engagés : 1543,20 # Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 
DR. M. KHALID BEN JELLOUN
Onnipraticien
Expert Assessement Pres les Tribunaux
Bloc 61 Meissour 3 N° 37 Sidi Bernouss,
Tel.: 05 22 73 10 16 - Casablanca

Date de consultation : 23/11/2022

Nom et prénom du malade : BENSOLTANA Rachid Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

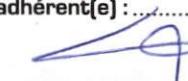
Nature de la maladie : Rhne + pme pathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 30/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhension@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires
23/11/82	C2		150,00

achet et signature du Médecin
testant le Paiement des Actes

Dr. M. KHALID BEN EL HILY
Onkobilatian
Expert Assermenté Procès Tribunal
Bldc 6 Tmans sur 3^e 27 Sidi Bernoussi
Tel. : 05 22 73 016 - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
CHARMACE mine AL KHAFIF Tunisie - GOUSSOU - Casablanca Tunisie - GOUSSOU - Casablanca	93-11-22	393,20

Cachet du Pharmacien
ou du Fournisseur

Mme AL
Item 52 N°
Boussu
19522
100051306

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
12	21433552
00	00000000
00	00000000
11	11433553

<img alt="Diagram of a circular DNA molecule showing its double helical structure. The molecule is oriented with a vertical axis and a horizontal axis. The vertical axis has arrows pointing up and down, labeled 'H' at the top and 'B' at the bottom. The horizontal axis has arrows pointing left and right, labeled 'D' on the left and 'C' on the right. The DNA molecule consists of two interwound chains of nucleotides, each represented by a series of numbered circles. The top chain starts with circle 1 at the top and goes clockwise through circles 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 299, 300, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 399, 400, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 499, 500, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 599, 600, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 699, 700, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 799, 800, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 899, 900, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 998, 999, 999, 1000, 1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028, 1029, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048, 1049, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1058, 1059, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1098, 1099, 1099, 1100, 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1117, 1118, 1119, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1179, 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1198, 1199, 1199, 1200, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1249, 1250, 1251, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1289, 1290, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1298, 1299, 1299, 1300, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1329, 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 1336, 1337, 1338, 1339, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1348, 1349, 1349, 1350, 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 1359, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368, 1369, 1369, 1370, 1371, 1372, 1373, 1374, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 1386, 1387, 1388, 1389, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1398, 1399, 1399, 1400, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 1419, 1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, 1434, 1435, 1436, 1437, 1438, 1439, 1439, 1440, 1441, 1442, 1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1449, 1450, 1451, 1452, 1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463, 1464, 1465, 1466, 1467, 1468, 1469, 1469, 1470, 1471, 1472, 1473, 1474, 1475, 1476, 1477, 1478, 1479, 1479, 1480, 1481, 1482, 1483, 1484, 1485, 1486, 1487, 1488, 1489, 1489, 1490, 1491, 1492, 1493, 1494, 1495, 1496, 1497, 1498, 1498, 1499, 1499, 1500, 1500, 1501, 1502, 1503, 1504, 1505, 1506, 1507, 1508, 1509, 1509, 1510, 1511, 1512, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1519, 1520, 1521, 1522, 1523, 1524, 1525, 1526, 1527, 1528, 1529, 1529, 1530, 1531, 1532, 1533, 1534, 1535, 1536, 1537, 1538, 1539, 1539, 1540, 1541, 1542, 1543, 1544, 1545, 1546, 1547, 1548, 1549, 1549, 1550, 1551, 1552, 1553, 1554, 1555, 1556, 1557, 1558, 1559, 1559, 1560, 1561, 1562, 1563, 1564, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1576, 1577, 1578, 1579, 1579, 1580, 1581, 1582, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1589, 1589, 1590, 1591, 1592, 1593, 1594, 1595, 1596, 1597, 1598, 1598, 1599, 1599, 1600, 1600, 1601, 1602, 1603, 1604, 1605, 1606, 1607, 1608, 1609, 1609, 1610, 1611, 1612, 1613, 1614, 1615, 1616, 1617, 1618, 1619, 1619, 1620, 1621, 1622, 1623, 1624, 1625, 1626, 1627, 1628, 1629, 1629, 1630, 1631, 1632, 1633, 1634, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639, 1639, 1640, 1641, 1642, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, 1648, 1649, 1649, 1650, 1651, 1652, 1653, 1654, 1655, 1656, 1657, 1658, 1659, 1659, 1660, 1661, 1662, 1663, 1664, 1665, 1666, 1667, 1668, 1669, 1669, 1670, 1671, 1672, 1673, 1674, 1675, 1676, 1677, 1678, 1679, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1697, 1698, 1698, 1699, 1699, 1700, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704, 1705, 1706, 1707, 1708, 1709, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1717, 1718, 1719, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1728, 1729, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736, 1737, 1738, 1739, 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747, 1748, 1749, 1749, 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1759, 1760, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768, 1769, 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1798, 1799, 1799, 1800, 1800, 1801, 1802, 1803, 1804, 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829, 1829, 1830, 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1898, 1899, 1899, 1900, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1998, 1999, 1999, 2000, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033,

(Création, remont, adjonction)

VISÉ ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Jr. M. KHALID BENJELLOUN

Médecine Générale

DIPLOME REPARATION JURIDIQUE DU
DOMMAGE CORPREL ET DE
MÉDECINE LÉGALE.
DIPLOME EN MÉDECINE DU TRAVAIL
EXPERT ASSERMENTÉ PRÈS LES TRIBUNAUX
DIPLOME EN ECHOGRAPHIE

الدكتور م. خالد بنجلون

الطب العام

دبلوم التعويض القانوني والطب الشرعي

طب الشغل

خبير محلل لدى المحاكم

الشخص بالصدى

Casablanca, le 23/11/2022 الدار البيضاء، في

Dr Rachid Ben Soltan A

Dr Rachid Ben Soltan A
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél. 05 22 73 83 93
Fax: 05 22 73 83 93
Mobile: 05 22 73 83 93
Email: khbenjelloun53@gmail.com

299,00

1) Aug etin 1g 5Aelw

22,00

1SAelw x 31Y pelt 677.

2) Rhumix 8Aelw



18,30

1SAelw x 31Y



3) Delipone 500g q

1cp matin et soir si nécessaire

3990

4) Exomuc 8Aelw

1SAelw x 31Y



pelt 6Y.



✓) Aduktiva VITAL CP
99.00 1kg 100g **S.V**

733931,10

Dr. M. KHALID BEN JELLOUN
Dentiste praticien
Ble 61 Marsouin N° 37 Sidi Bernoussi
Tél: 05 22 73 10 16 - Casablanca

Dr. M. KHALID BEN JELLOUN
Dentiste praticien
Ble 61 Marsouin N° 37 Sidi Bernoussi
Tél: 05 22 73 10 16 - Casablanca

Pharmacie YAFIA
Mme AL KHAFIF AMAL
Imme 52 Hay Moubaraka
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tel 05 22 73 94 44



Multivitamines · Minéraux
Oligo-Éléments

+ Extrait de Ginseng

Complément alimentaire,
ce n'est pas un médicament

Pourquoi les vitamines, minéraux et oligo-éléments sont importants pour notre organisme?

ADDITIVA Vital est un complément alimentaire précieux, constitué essentiellement de vitamines, de minéraux, d'oligo-éléments et d'extrait de Ginseng.

Ces substances nutritives essentielles soutiennent le fonctionnement de l'organisme humain et entrent de façon générale, à l'image des hydrates de carbone, des protéines et des lipides, dans la composition des aliments que nous absorbons chaque jour.

Ils sont indispensables à la vie et certains ne peuvent être remplacés par d'autres éléments nutritifs. De ce fait, un apport quotidien suffisant est indispensable.

Un besoin accru de même qu'un déficit peuvent apparaître un jour ou l'autre. La plupart du temps, ces variations affectent plusieurs de ces éléments nutritifs majeurs.

Sont concernés en premier lieu les enfants, les adolescents, les personnes âgées, les sportifs, les travailleurs de force, etc. Mais d'autres personnes peuvent être affectées, telles que les patients nécessitant une prise régulière de médicaments, ou dont les repas pris la plupart du temps à la cantine ou constitués en grande partie de plats déjà cuisis, favorisent une alimentation déséquilibrée. Sont enfin et fréquemment menacées les personnes soumises à un régime ou qui doivent suivre des cures d'amaigrissement.

Aujourd'hui, pour pouvoir affronter les agressions de la vie quotidienne ou de l'environnement, l'organisme nécessite parfois un apport accru qui lui permet de préserver sa résistance et sa santé.

Un principe général veut que plus l'alimentation est déséquilibrée et l'environnement agressif, plus il est difficile d'apporter à l'organisme une quantité suffisante en vitamines, minéraux et oligo-éléments.

ADDITIVA Vital contient des vitamines, des minéraux, des oligo-éléments et d'extrait de Ginseng combinés avec soin. Un seul comprimé par jour apporte à votre organisme un complément parfait.

Dans le tableau suivant, nous vous présentons les fonctions et le rôle de ces éléments nutritifs majeurs pour l'organisme.

Vitamines

Vitamine A	participe à la constitution et à l'entretien de la peau, des muqueuses, des yeux et de l'ossature et soutient la croissance.
Vitamine E	participe à la constitution des membranes cellulaires.
Vitamine C	participe à la constitution des os, du cartilage, du tissu conjonctif et des dents, augmente la résorption du fer.
Biotine	élément entrant dans la composition de plusieurs enzymes et indispensable à l'ensemble des métabolismes de l'organisme.
Acide folique	important pour la division cellulaire.
Niacine	important en particulier pour la libération d'énergie.
Vitamine B5	élément entrant dans la composition des enzymes et au métabolisme des lipides, des hydrates de carbone.
Vitamine B1	entre dans la composition de diverses enzymes du métabolisme.
Vitamine B2	élément entrant dans la composition des enzymes, essentiel pour l'organisme, en particulier pour le métabolisme protéique.
Vitamine B6	intervient dans le métabolisme des acides aminés et des vitamines.
Vitamine B12	agit favorablement sur le métabolisme des lipides et des protéines.

PPC: 99DH00

EXOMUC® 200 mg, granulés sans sucre pour solution buvable en sachet

Acétylcystéine

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

Elle contient des informations importantes sur votre traitement et votre maladie.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.

1. IDENTIFICATION DU MEDICAMENT :

Dénomination :

EXOMUC® 200 mg, granulés pour solution buvable en sachet

Composition :

Acétylcystéine(DCI)..... 200 mg

Pour un sachet.

Excipients : Arôme orange, aspartam, bêta-carotène (E 160), sorbitol.

Composition de l'arôme orange S 289 : arôme naturel obtenu par dispersion sur dextrose d'une base concentrée.

Forme pharmaceutique :

Ce médicament se présente sous forme de granulés pour solution buvable en sachet. Boîte de 30 sachets.

2. QU'EST-CE QUE EXOMUC® 200 mg, granulés pour solution buvable en sachet ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISE?

Classe pharmaco thérapeutique :

MUCOLYTIQUE.

(R. Système Respiratoire).

Indications

Ce médicament est un fluidifiant des sécrétions bronchiques, il facilite ainsi leur évacuation par la toux.

Ce médicament est préconisé dans les états d'encombrement des bronches en particulier lors des épisodes aigus de bronchites.

3. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE QUE EXOMUC® 200 mg, granulés pour solution buvable en sachet ?

Liste des informations nécessaires avant la prise du médicament :

Si votre médecin vous a informé(e) d'une intolérance à certains sucres, contactez-le avant de prendre ce médicament.

Ne prenez jamais EXOMUC® 200 mg, granulés pour solution buvable en sachet :

- en cas d'antécédent d'allergie à l'un des constituants,
- chez le nourrisson (moins de 2 ans) en raison du risque d'aggravation de l'encombrement bronchique,
- en cas de phénylcétoneurie (maladie héréditaire dépistée à la naissance), en raison de la présence d'aspartam.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

Faites attention avec EXOMUC® 200 mg, granulés pour solution buvable en sachet :

Mises en garde spéciales :

Il est conseillé de ne pas prendre de médicament antitussif ou de médicament asséchant les sécrétions bronchiques durant la période de traitement par ce médicament.

Le traitement ne devra pas être poursuivi en cas d'aggravation des symptômes. Dans ce cas, consultez votre médecin pour une réévaluation de votre traitement. Si votre médecin vous a informé(e) d'une intolérance à certains sucres, contactez-le avant de prendre ce médicament.

L'utilisation de ce médicament est déconseillée chez les patients présentant une intolérance au fructose (maladie héréditaire rare).

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

Précautions d'emploi :

Ce médicament doit être utilisé avec prudence en cas d'ulcère de l'estomac ou du duodénum.

EN CAS DE DOUTE NE PAS HESITER A DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

Prise ou utilisation d'autres médicaments

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Interaction avec les aliments et les boissons

Sans objet.

Interactions avec les produits de phytothérapie ou thérapies alternatives

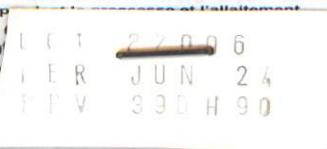
Sans objet.

Utilisation pendant la grossesse et l'allaitement

Prévenir votre pharmacien d'allaitement.

Demandez à votre pharmacien.

Sportifs :
Sans objet.



RHUMIX®

Poudre en sachets
Boîte de 10 sachets

Veuillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice, vous pourrez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez toute autre question, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.
- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Que contient cette notice ?

1. QU'EST-CE QUE RHUMIX®, ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?
2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE RHUMIX®?
3. COMMENT PRENDRE RHUMIX®?
4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?
5. COMMENT CONSERVER RHUMIX® ?
6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES.

1. QU'EST-CE QUE RHUMIX®, ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

PROPRIETES :

Elles procèdent de l'activité de ses 6 principes actifs :
- L'ibuprofène et le paracétamol exercent en complémentarité une action antalgique, antipyrrétique et anti-inflammatoire (Ibuprofène).
- La chlorphénamine maléate, antihistaminique H1, réduit les rhinorrhées et larmoiements souvent associés aux éternuements.
- La pseudo-éphédrine agit en tant que α-sympathicomimétique, décongestionne les voies nasales et diminue la rhinorrhée.
- La caféine agit comme stimulant général et atténue l'effet sédatif et la somnolence liés à la chlorphénamine.
- La vitamine C renforce la résistance de l'organisme et agit comme anti-asthénique et anti-oxydant.

INDICATIONS THERAPEUTIQUES :

RHUMIX® est indiqué dans le traitement symptomatique des :

- Rhume, grippe, réfrigérisements.
- Douleurs, courbatures, céphalées.
- Rhinites allergiques, rhinopharyngites, obstruction et hypersécrétion nasales.

Attention : Devant des signes cliniques généraux d'infection, une antibiothérapie peut être envisagée. Demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE RHUMIX® ?

Ne prenez jamais RHUMIX® dans les cas suivants :

CONTRE-INDICATIONS :

- Enfants de moins de 15 ans ;
- Hypersensibilité à l'un des composants ;
- Ulcère gastroduodénal ;
- Hypertension artérielle sévère ou mal équilibrée par le traitement ;
- Glaucome ;
- Adénome de la prostate ;
- Insuffisance hépatique et/ou rénale graves ;
- Antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de facteurs de risque susceptibles de favoriser la survenue d'accident vasculaire cérébral, en raison de l'activité sympathicomimétique alpha du vasoconstricteur ;
- En association avec d'autres médicaments contenant un vasoconstricteur ;
- Insuffisance coronarienne sévère ;
- Antécédents de convulsions.

En cas de doute, demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

MISES EN GARDE ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

- Eviter la prise prolongée de ce médicament.
- La consommation de boissons et de médicaments alcoolisés est déconseillée pendant le traitement.
- L'attention est attirée chez :
 - Les diabétiques : sur la présence de saccharose. En tenir compte.
 - Les sportifs : sur la possibilité d'interférence de la pseudoéphédrine dans les tests de contrôle antidopage.
 - Les conducteurs de véhicules et utilisateurs de machines : sur le risque de somnolence.

RHUMIX® est un médicament, ne pas laisser à la portée des enfants.

EN CAS DE DOUCE DEMANDEZ À VOTRE MÉDECIN OU VOTRE PHARMACIEN.

Autres médicaments et RHUMIX® :

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

RHUMIX® est un médicament associant plusieurs principes actifs, afin d'éviter d'éventuelles interactions avec d'autres médicaments, il est indispensable de signaler tout autre traitement en cours à votre médecin ou à votre pharmacien. Il est potentiellement dangereux d'associer à RHUMIX® un médicament contenant un

vasoconstricteur (même administré par une voie différente).

Interactions avec les aliments et les boissons

La consommation de boissons et de médicaments alcoolisés est déconseillée pendant le traitement.

Interactions avec les produits de phytothérapie ou thérapies alternatives : Sans objet.

Utilisation pendant la grossesse et l'allaitement :

RHUMIX® est déconseillé chez la femme enceinte ou allaitante. Toutefois, en cas de nécessité, son administration pendant la grossesse et l'allaitement sera possible sous la surveillance du médecin traitant ou du pharmacien.

En cas de doute, demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

Les sportifs : L'attention des sportifs est attirée par le fait que la pseudoéphédrine peut induire une réaction positive des tests pratiqués lors des contrôles antidopage.

Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules ou à utiliser des machines :

L'attention des utilisateurs des machines et des conducteurs de véhicule est attirée sur les risques de somnolence liés à l'emploi de ce médicament.

Excipient à effet notoire : aspartam, saccharose, colorant jaune orangé.

3. COMMENT PRENDRE RHUMIX® ?

Respecter la posologie prescrite.

Posologie, Mode et/ou voie(s) d'administration, Fréquence d'administration

Posologie :

Adultes et enfants à partir de 15 ans : 1 sachet, 1 à 3 fois par jour maximum, sans dépasser 5 jours de traitement.

Mode et voie d'administration :

Voie orale.

Diluer le contenu du sachet dans un verre d'eau, bien mélanger et boire immédiatement.

Fréquence d'administration :

Chaque prise doit être espacée de 6 heures au minimum.

Symptômes et Instructions en cas de surdosage

Si vous avez pris plus de RHUMIX® que vous n'auriez dû : En cas de surdosage accidentel ou d'intoxication, ARRETEZ LE TRAITEMENT ET CONSULTEZ IMMEDIATEMENT VOTRE MÉDECIN.

Instructions en cas d'omission d'une ou de plusieurs doses

Si vous oubliez de prendre RHUMIX® : Sans objet.

Risque de syndrome de sevrage

Si vous arrêtez de prendre RHUMIX® : Sans objet.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. QUELLES SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Description des effets indésirables

Comme tous les médicaments, RHUMIX® est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet :

Généralement réversibles à l'arrêt du traitement et rares. En cas d'apparition d'effets indésirables, arrêter le traitement et/ou revoir la posologie sous le conseil de votre médecin ou pharmacien.

- Allergies se traduisant par des éruptions cutanées, prurit, troubles respiratoires.
- Céphalées, nausées, vomissements.

- Somnolence.

- Tachycardie, palpitations, troubles de la vue, réaction hypertensive avec possibilité de glaucome et troubles urinaires, oligurie.

- Sécheresse de la bouche.

- Excitation, nervosité, irritabilité, insomnie.

- Exceptionnellement, modification de la formule sanguine (thrombopénie, leucopénie, neutropénie).

Signaler, à votre médecin ou à votre pharmacien, tout éventuel effet indésirable survenu lors du traitement par RHUMIX®.

5. COMMENT CONSERVER RHUMIX® ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Conditions de conservation :

RHUMIX® Sachets, doit être conservé à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Liste complète des substances actives et des excipients

Que contient RHUMIX® ?

RHUMIX® est une association de 6 principes actifs : Paracétamol (400 mg), Vitamine C (300 mg), Ibuprofène (200 mg), Pseudoéphédrine HCl (50 mg), Caffeine (25 mg). Chlorphénamine maléate (4 mg).

Excipients QSP : 1 sachet.

Excipients à effet notoire : aspartam, saccharose.

Qu'est ce que RHUMIX® et contenu de l'emballage

Ce médicament se présente sous forme de sachets.

Nom et Adresse de l'EPI titulaire de l'AMM Maroc

N° 13, G 5 - Z.I. Ouled Saleh - Bouskoura 20180 -

Nom et Adresse du fabricant quel cel-lui n'est pas

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée

Condition de prescription et de délivrance : non

Informations réservées aux professionnels de santé

ssements.

Rhumix®
Boîte de 10 sachets

P.P.V. : 22,00 DH



6 118000 191032

Ajdr 03/19
NRUZUVFA02

AUGMENTIN 1 g/125 mg, ADULTES, poudre pour suspension buvable en sachet-dose**AUGMENTIN** 500 mg/62.5 mg ADULTES, comprimé pelliculé
Amoxicilline/acide clavulanique

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice. Vous pourrez avoir besoin de la re lire.
- Si vous avez d'autres questions, demandez plus d'information au médecin ou au pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit (ou a été prescrit à votre enfant). Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.
- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en au médecin ou au pharmacien.

Que connaît cette notice ?

1. Qu'est-ce que AUGMENTIN et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre AUGMENTIN ?
3. Comment prendre AUGMENTIN ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver AUGMENTIN ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

1. QU'EST-CE QUE AUGMENTIN ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Classe pharmacothérapeutique : Association de pénicillines, y compris inhibiteurs de la bétalactamase

- code ATC : J01CR02.

AUGMENTIN est un antibiotique qui tue les bactéries responsables des infections. Il contient deux molécules différentes, appelées amoxicilline et acide clavulanique. L'amoxicilline appartient à un groupe de médicaments appelés « pénicillines », qui peuvent parfois arrêter d'être efficaces (être inactivé). L'autre constituant actif (l'acide clavulanique) empêche cette inactivation.

AUGMENTIN est utilisé chez l'adulte et chez l'enfant pour traiter les infections suivantes :

- infections de l'oreille moyenne et des sinus,
- infections des voies respiratoires,
- infections des voies urinaires,
- infections de la peau et des tissus mous, incluant les infections dentaires,
- infections des os et des articulations.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAÎTRE AVANT DE PRENDRE AUGMENTIN ?

Si votre médecin vous a (in)formé(e) d'une intolérance à certaines sucre(s), contactez-le avant de prendre AUGMENTIN 1 g/125mg. Adultes, poudre pour suspension buvable en sachet-dose.

Ne prenez jamais AUGMENTIN :

- si vous êtes allergique à l'amoxicilline, à l'acide clavulanique, à la pénicilline ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés dans la rubrique 6,
 - si vous avez déjà présenté une réaction allergique grave (d'hypersensibilité) à un autre antibiotique. Ceci peut inclure une éruption cutanée ou un gonflement du visage ou du cou,
 - si vous avez déjà eu des problèmes au foie ou développé un ictere (jaunissement de la peau) lors de la prise d'un antibiotique.
- Ne prenez pas AUGMENTIN si vous êtes dans l'une des situations mentionnées ci-dessus.

En cas de doute, demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien avant de prendre AUGMENTIN.

Avertissements et précautions

Adressez-vous à votre médecin ou votre pharmacien avant de prendre AUGMENTIN si vous :

- souffrez de mononucléose infectieuse,
- êtes traité(e) pour des problèmes au foie ou aux reins,
- n'avez pas régulièrement.

En cas de doute, demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien avant de prendre AUGMENTIN.

Dans certains cas, votre médecin pourra rechercher le type de bactérie responsable de l'infection. Selon les résultats, il pourra vous prescrire un dosage différent d'AUGMENTIN ou un autre médicament.

Réactions nécessitant une attention particulière

AUGMENTIN peut aggraver certaines maladies ou engendrer des effets secondaires graves, notamment des réactions allergiques, des convulsions et une inflammation du gros intestin. Lorsque vous prenez AUGMENTIN, vous devez surveiller certains symptômes afin de réduire les risques. Voir « Réactions nécessitant une attention particulière », à la rubrique 4.

Tests sanguins et urinaires

Si vous effectuez des analyses de sang (nombre de globules rouges ou explorations fonctionnelles hépatiques) ou des analyses d'urine (dosage du glucose), vous devez informer le médecin ou l'infirmier(e) que vous prenez AUGMENTIN. En effet, AUGMENTIN peut influer sur les résultats de ces types de tests.

Autres médicaments et AUGMENTIN :

Informez votre médecin ou votre pharmacien si vous prenez, avez récemment pris ou pourrez prendre tout autre médicament.

Si vous prenez de l'aspirine (en traitement de la goutte) avec AUGMENTIN, le risque de réaction cutanée allergique est plus élevé.

Si vous prenez du probénécide (en traitement de la goutte), votre médecin peut décider d'ajuster votre dose d'AUGMENTIN.

Si des médicaments destinés à empêcher la coagulation du sang (tels que la warfarine) sont pris avec AUGMENTIN, des analyses sanguines supplémentaires peuvent être requises. AUGMENTIN peut influer sur l'action du méthotrexate (un médicament utilisé pour traiter le cancer ou les maladies rhumatismales).

AUGMENTIN peut influer sur l'action du mycophénolate mofté (traitement pour prévenir le rejet de greffe d'organes).

Grossesse et allaitement

Si vous êtes enceinte ou que vous allez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant de prendre ce médicament.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

AUGMENTIN peut provoquer des effets indésirables susceptibles de réduire la capacité à conduire.

Ne conduisez pas et n'utilisez pas de machines si vous ne vous sentez pas bien.

AUGMENTIN 1 g/125 mg, ADULTES, poudre pour suspension buvable en sachet-dose (Rapport amoxicilline/acide clavulanique : 8/1) contient de l'aspartam (E951), de l'alcool benzylique, de la maltodextrie (glucose) et du sodium :

- Ce médicament contient 30 mg d'aspartam par sachet. L'aspartam contient une source de phénylalanine. Peut être dangereux pour les personnes atteintes de phénylénecétone (PCU), une maladie génétique rare caractérisée par l'accumulation de phénylalanine ne pouvant être éliminée correctement.
- Ce médicament contient 0,00001176 mg d'alcool benzylique par sachet. L'alcool benzylique peut provoquer des réactions allergiques. AUGMENTIN contient de la maltodextrie (glucose). Si votre médecin vous a dit que vous avez une intolérance à certains sures, contactez-le avant de prendre ce médicament.
- Ce médicament contient moins de 1 mmol (23 mg) de sodium par sachet, c.-à-d. qu'il est essentiellement « sans sodium ».

3. COMMENT PRENDRE AUGMENTIN ?

Veillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

Posologie

Adultes et enfants de 40 kg et plus :

- Dosage habituel : 1 sachet de 1 g/125mg ou 2 comprimés de 500mg/62.5mg trois fois par jour
- Dosage inférieur : 1 sachet de 1 g/125mg ou 2 comprimés de 500mg/62.5mg deux fois par jour.

Enfants pesant moins de 40 kg

Les sachets AUGMENTIN 1 g/125 mg ne sont pas recommandés.

Les enfants âgés de 6 ans ou moins doivent de préférence être traités avec AUGMENTIN en suspension buvable ou un sachet 500mg/62.5mg.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien si vous devez donner des comprimés de AUGMENTIN à des enfants pesant moins de 40 kg.

Patients souffrant de problèmes rénaux et hépatiques

- En cas de problèmes rénaux, une adaptation de la posologie peut être nécessaire. Le médecin pourra prescrire un dosage différent ou un autre médicament.
- En cas de problèmes au foie, des analyses de sang plus fréquentes pourront être nécessaires afin de vérifier le fonctionnement de votre foie.

Mode d'administration

• Répartissez les prises de manière régulière au cours de la journée ; elles doivent être espacées d'au moins 4 heures. Ne prenez pas 2 doses en 1 heure.

- Ne prenez pas AUGMENTIN pendant plus de 2 semaines. Si vos symptômes persistent, consultez de nouveau un médecin.

Augmentin 1g/125mg sachets :

- Juste avant la prise d'AUGMENTIN, ouvrez le sachet et mélangez son contenu dans un verre d'eau.
- Avez le mélange au début d'un repas ou un peu avant.

Augmentin 500mg/62.5mg comprimés :

- Avez les comprimés.

Si vous avez pris plus d'

La prise d'une quantité excessive de AUGMENTIN peut entraîner des vomissements ou diarrhée. Menez la boîte de médicament.

Si vous oubliez de prendre

Si vous avez oublié une dose, prenez-la immédiatement. N'ouvrez pas une nouvelle boîte de médicament.

Si vous arrêtez de prendre

Vous devez continuer de prendre AUGMENTIN jusqu'à ce que les bactéries devaient survivre.

Si vous avez d'autres questi...

d'informations à votre médecin ou votre pharmacien.

PPU : 222,00 DH

LOT : 650131

PER : 07-24

Doliprane® 500 mg

PARACETAMOL

comprimé

COMPOSITION ET PRÉSENTATION :

- Paracétamol 500 mg
 - Excipients : qsp 1 comprimé
- Boîte de 20 comprimés.

PROPRIÉTÉS :

Ce médicament est un **antalgique**. Il calme la douleur.

Il est **antipyrétique**. Il fait baisser la température en cas de fièvre.

INDICATIONS :

Ce médicament contient du paracétamol.

Il est indiqué dans les maladies avec douleur et/ou fièvre, telles que maux de tête, états grippaux, douleurs dentaires, courbatures, règles douloureuses, **chez l'adulte et l'enfant à partir de 27 kg : (environ 8 ans)**.

CONTRE-INDICATIONS :

Ne pas utiliser en cas :

- d'allergie connue au paracétamol
- maladie grave du foie.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

- Il existe des dosages plus adaptés pour l'enfant de moins de 27 kg : (moins de 8 ans environ).

- Compté-tenu des posologies recommandées, il est inutile d'alterner la prise d'aspirine et de paracétamol.

Avant de prendre du paracétamol, il est nécessaire de consulter votre médecin en cas de maladie grave des reins ou du foie.

- Si la douleur persiste plus de 5 jours ou la fièvre plus de 3 jours ou si elles s'aggravent. Ne pas continuer le traitement sans l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

INTERACTIONS MÉDAMENTEUSES ET AUTRES

**AFIN D'ÉVITER D'EVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS
MÉDICAMENTS IL FAUT SIGNALER
LE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE PHARMACIEN**

Ce médicament contient du paracétamol.
Ne les associez pas, afin de ne pas



PPV: 10DH30

PER: 03/25

LOT: L1266

